Conseil de l’Ordre : un silence qui en dit long !

Abderrahim DERRAJI - 2018-07-23 09:07:44 - Vu sur pharmacie.ma

En cette année 2018, le secteur pharmaceutique a connu, à l’échelle internationale, plusieurs affaires qui ont mobilisé l’attention et l’intervention rapide des autorités sanitaires. Le dernier exemple en date concerne certaines spécialités à base de valsartan dont le principe actif est produit par Zhejiang Huahai Pharmaceuticals. À l’instar de ce qui a été entrepris dans d’autres pays et partant du principe de précaution, la Direction du médicament et de la pharmacie a ordonné le retrait de tous les lots des médicaments à base de valsartan fourni par Zhejiang Huahai Pharmaceuticals (Lien : https://pharmacie.ma/uploads/pdfs/valsartan-retrait-de-lot.pdf). Les pharmaciens d’officine, dernier maillon de la chaîne du médicament, ont pour la plupart été informés, soit par voie de presse, soit à travers les sites d’information professionnels. Malheureusement, la réaction des Conseils de l’Ordre se fait toujours désirer! Pour pareille situation, le relais d’information aurait dû être logiquement le Conseil de l’Ordre des pharmaciens, une instance investie, en vertu de la loi, de veiller et de participer à la protection de la santé des citoyens, notamment en faisant respecter par ses membres les obligations professionnelles découlant des textes législatifs et réglementaires relatifs à l’exercice de la pharmacie dans toutes ses composantes sectorielles : l’industrie, la répartition et la pharmacie d’officine. Cette voie d’information trouve également tout son fondement dans le fait que le Conseil national de l’Ordre des pharmaciens demeure l’interlocuteur institutionnel, le correspondant officiel entre les pouvoirs publics et la profession. Aujourd’hui, il paraît utile de rappeler que l’actuel Conseil de l’Ordre est l’émanation des élections organisées après presque sept années de flou, de vide institutionnel, de flottements générés par le blocage prémédité de l’instance par les responsables qui avaient la charge de sa gestion. Une telle situation avait conduit les pharmaciens à lever leurs voix *crescendo* pour appeler au rétablissement du fonctionnement normal de l’Ordre des pharmaciens. Le ministre de la Santé, quoique n’ayant aucune tutelle sur l’instance ordinale, avait pris le soin de préparer la dissolution des deux Conseils régionaux des pharmaciens d’officine et de proposer au Parlement des amendements de la loi relative à l’Ordre des pharmaciens avec comme finalité : le retour à la normalité des différents Conseils. Cependant, force est de constater qu’aujourd’hui presque trois années après ces élections, nous sommes en train de revivre le *statu quo ante.* Un Conseil national fonctionnant avec des conseillers issus du Conseil de l’Ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs et du Conseil de l’Ordre des pharmaciens biologistes dont la moitié a été renouvelée conformément aux dispositions du Dahir portant loi instituant un Ordre des pharmaciens. Par contre, les conseillers issus des Conseils régionaux des pharmaciens d’officine siègent encore au Conseil national alors que ces derniers n’ont toujours pas procédé au renouvellement de la moitié des conseillers. Un tel fonctionnement, s’il est motivé par le droit, devrait faire l’objet d’une mesure d’information de la part du Conseil national auprès des pharmaciens. À défaut, l’interprétation de ce silence conforterait la situation de malaise vécue par l’instance suprême de la pharmacie et dont les conséquences sur l’état de la pharmacie tant sur le plan économique que social risqueraient d’être désastreuses.

Format PDF : https://pharmacie.ma/uploads/pdfs/pharmaNEWS451.pdf